



Communiqué aux médias

Bâle, en mai 2021

Le comité central de la Fédération des Architectes Suisses dit oui à la loi révisée sur le CO₂

En accord avec l'ensemble du secteur de la construction, le comité central de la Fédération des Architectes Suisses approuve la révision totale de la loi sur le CO₂. Le texte est équilibré et établit des conditions cadres fiables pour le secteur du bâtiment, qui contribue pour une part importante aux émissions de CO₂.

Le changement climatique a un impact particulièrement sévère sur la Suisse en tant que pays alpin. Au cours des décennies à venir, il faut s'attendre à des hausses de température largement supérieures à la moyenne, à de longues périodes de sécheresse ainsi qu'à de fortes précipitations plus fréquentes et plus intenses, avec les risques naturels que cela implique (inondations, glissements de terrain). La réduction des émissions de CO₂ revêt donc pour la Suisse tout spécialement une importance vitale. Avec la révision totale de la loi sur le CO₂, la Confédération poursuit l'objectif de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre (en Suisse) d'ici 2030 par rapport à 1990.

Le comité central de la Fédération des Architectes Suisses (FAS) soutient la révision proposée et se conforme à l'organisation faîtière constructionsuisse et d'autres associations de mandataires telle que la SIA et l'usic. Il a conscience de la responsabilité que le secteur de la planification et de la construction endosse en matière de climat : la construction et l'exploitation de bâtiments et d'installations contribuent fortement aux émissions de CO₂. La FAS s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la construction durable; jouant ainsi un rôle clé dans l'élaboration du Standard de Construction Durable Suisse SNBS.

Pour le comité central de la FAS, les éléments majeurs de la loi révisée sur le CO₂ sont le Fonds pour le climat, l'augmentation de la taxe sur le CO₂ et les mesures prévues dans le domaine des bâtiments. Le Fonds pour le climat est un instrument intelligent capable de générer des investissements respectueux du climat aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Cela inclut également le Programme Bâtiments aux mérites reconnus qui sera intégré dans le fonds.

Ludovica Molo, présidente centrale

Caspar Schärer, secrétaire général

Pour plus d'informations:
Caspar Schärer
Tél. 061 377 10 10
schaerer@bsa-fas.ch